



## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### PRÉAMBULE

Arts et Musique en Europe est une association Loi 1901 proposant l'expérimentation et la création artistique, le siège est situé 21 rue du Bois de la Musse- 44100 Nantes (ci-après, «AME»).

AME propose des ateliers d'expérimentation en musique, théâtre, créativité et conscience corporelle. Sauf accord écrit contraire des parties, les présentes Conditions Générales s'appliquent en toutes leurs dispositions à toutes prestations réalisées par AME pour l'adhérent depuis leur date d'entrée en vigueur. Les présentes conditions générales seront acceptées sans réserve par l'adhérent ou par son responsable légal dans le cas où l'adhérent est mineur (moins de 18 ans) au moment de son inscription à AME.

Les présentes Conditions Générales entrent en vigueur au jour de leur acceptation et s'appliquent jusqu'au terme de l'engagement de l'adhérent.

### ARTICLE 1 : MODALITÉS D'INSCRIPTION

#### 1.1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les inscriptions à AME sont annuelles.

AME accepte les inscriptions tout au long de l'année.

#### 1.2. POLITIQUE DE SÉANCE D'ESSAI

L'adhérent dispose d'1 séance d'essai. A l'issue de cette dernière, il peut dénoncer son inscription sur simple appel ou par mail. À la suite de cette séance d'essai, il s'engage pour l'année. Si l'activité ne convient pas à l'adhérent, l'adhérent ou son représentant légal pour les mineurs a 4 jours calendaires pour signaler qu'il souhaite se désister de son engagement annuel après sa séance d'essai. Pour cela, la procédure suivante doit être respectée : l'adhérent ou son

### *Arts & Musique en Europe*

Association loi 1901 - Président Diego CHAMPAGNE,

Siège Social : 21 rue du bois de la Musse – 44100 NANTES – France

n°W913003263 N° SIRET : 422 365 874 00029 Code APE : 9499Z

Licences entrepreneur de spectacles : 2020-1098784 & 2020-10988785

[www.arts-musique-europe.org](http://www.arts-musique-europe.org)

Tel : 07 67 18 27 49

représentant légal doit envoyer sa demande, avec comme titre de courriel le mot ANNULATION (en lettres capitales).

### **1.3. INSCRIPTION EN PRÉSENTIEL**

L'inscription pourra être effectuée à l'espace d'expérimentation de AME, 2 boulevard Jean moulin 44100 Nantes lors des journées portes ouvertes annoncées sur le site de AME ([www.arts-musique-europe.fr](http://www.arts-musique-europe.fr)) ou sur rendez-vous pris au 07 67 18 27 49

Pour réaliser l'inscription les documents suivants seront à fournir :

- Un moyen de paiement
  - Carte bancaire
  - Chèques à l'ordre de ARTS et MUSIQUE en EUROPE
- Si besoin :
  - Un justificatif donnant accès à une réduction
  - Un justificatif de Carte Blanche "Mairie de Nantes"
  - Un justificatif de responsable légal pour un mineur dont les parents sont légalement séparés.

### **ARTICLE 2 : ABSENCE DE DROIT DE RÉTRACTATION**

Toute inscription sur place est définitive et irrévocable.

S'agissant des inscriptions effectuées en ligne, le droit de rétractation est exclu, conformément à l'article L.121-20-2 du Code de la consommation, dans la mesure où les Prestations de AME ne constituent des prestations « *de loisirs qui doivent être fournis à une date ou selon une périodicité déterminée* » au sens de cette disposition légale.

Hormis dans le cadre d'une séance d'essai, l'adhérent ne dispose d'aucun droit de rétractation. Toutefois, le choix de l'activité pourra être adapté aux possibilités de l'adhérent.

Aucun remboursement ne pourra intervenir sauf dans les conditions précisées à l'Article 5 (Politique de remboursement) ci-après.

### **ARTICLE 3 : PRIX ET MODALITÉS DE PAIEMENT**

#### **3.1. TARIFS**

Sous certaines conditions les adhérents peuvent bénéficier de réductions, et/ou parrainer de nouveaux adhérents à la hauteur de 5% de leur cotisation.

#### **3.2. PAIEMENT ET MODALITÉS DE PAIEMENT**

### 3.2.1 Paiement des Cours d'Essai

La première séance appelée "séance d'essai" est offerte pour toute nouvelle activité et/ou nouvel adhérent.

### 3.2.2. Paiement de l'adhésion à l'association et de l'inscription aux activités :

- Paiement en une fois par chèque bancaire ou virement
- Paiement en 3 à 10 fois par chèque bancaire ou virement

### 3.2.3. Retard ou défaut de paiement

En cas de retard de paiement (à partir de 2 mois de retard), chaque situation sera analysée au cas par cas.

Les montants de l'adhésion et de l'inscription seront de plein droit exigibles dans leur intégralité. AME aura droit de suspendre ses Prestations et notamment refuser l'accès de l'adhérent à l'activité jusqu'au complet paiement du montant de l'inscription par l'adhérent ou son représentant légal.

D'autre part, AME pourra prononcer la résiliation des Conditions Générales aux torts exclusifs de l'adhérent.

## **ARTICLE 4 : DÉROULEMENT ACTIVITÉS / RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

### **4-1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

#### Assiduité

L'adhérent s'engage à être assidus à l'ensemble des activités et aux manifestations organisées par AME liées à leur projet personnel.

#### Ponctualité

L'adhérent s'engage à la plus grande ponctualité dans l'ensemble des activités récurrentes ou ponctuelles et les manifestations organisées par AME liées à son projet personnel.

#### Tenue et matériel

L'adhérent doit porter une tenue vestimentaire adaptée à leur activité.  
Il doit se munir de tout matériel en leur possession nécessaire à l'activité.

#### Absences

Toute absence doit être signalée par courriel, SMS ou téléphone à l'intervenant artistique 24 h à l'avance au plus tard sauf urgence. Pour les activités individuelles, il pourra éventuellement, selon les disponibilités de chacun, être programmé une séance de remplacement.

#### Répartition des activités sur l'année

### *Arts & Musique en Europe*

Association loi 1901 - Président Diego CHAMPAGNE,

Siège Social : 21 rue du bois de la Musse – 44100 NANTES – France

n°W913003263 N° SIRET : 422 365 874 00029 Code APE : 9499Z

Licences entrepreneur de spectacles : 2020-1098784 & 2020-10988785

[www.arts-musique-europe.org](http://www.arts-musique-europe.org)

Tel : 07 67 18 27 49

Pour toute activité collective hormis le parcours Activ'musique, le nombre de séances annuelles sera de 30.

Pour le parcours Activ'musique le nombre d'heures sera réparti sur les différentes activités selon le projet de l'adhérent en accord avec l'intervenant référent.

Concernant les activités individuelles, le nombre d'heures demandées à l'inscription sera réparti avec l'intervenant artistique référent.

Les activités régulières sont suspendues pendant les vacances scolaires sauf en cas de demande spécifique de l'intervenant artistique référent.

#### Annulation d'une activité par AME :

Si le nombre d'adhérents inscrits n'est pas suffisant sur le créneau horaire demandé par l'adhérent en début d'année, AME se réserve le droit d'annuler celui-ci. L'adhérent pourra alors rejoindre un autre groupe, une autre activité ou sera remboursé du montant de l'inscription à l'activité au prorata du nombre de séances effectuées, l'adhésion n'étant pas remboursable.

#### Dispositions en cas de crise sanitaire :

En cas d'obligation sanitaire, AME se réserve la possibilité de proposer des solutions à distance. Il ne sera consenti aucun remboursement.

### **4-2 RESPECT DES LOCAUX ET DU MATÉRIEL**

Chaque adhérent est tenu de respecter la propreté et le rangement des locaux et du matériel.

AME se réserve le droit de demander aux familles le remboursement des dommages occasionnés par l'adhérent.

### **4-3 DROIT À L'IMAGE ET À L'ENREGISTREMENT**

L'adhérent autorise ou non l'association AME à effectuer des captations audios et vidéos des répétitions et spectacles et à faire usage de leur image photographiée et/ou filmée à l'occasion des activités pratiquées pour être reproduite dans les publications et/ou diffusions de l'association ou ses partenaires initiées à des fins de communication et de promotion de l'association. Cette communication et cette promotion seront faites par l'utilisation de tous supports et notamment les supports suivants :

- Site Internet et publications de l'association,
- Retransmission audiovisuelle d'extraits des spectacles et des répétitions n'excédant pas 3 minutes,
- Supports promotionnels de l'association,
- Télévisions locales, radios locales, journaux locaux et/ou spécialisés,
- Supports pédagogiques à destination des élèves.

Il est précisé qu'il ne sera réalisé aucune promotion commerciale de produits dérivés représentant l'image des adhérents.

Cette autorisation est consentie à titre gratuit pour une durée de 5 ans à compter de la date de fin des activités de l'adhérent à AME.

## **ARTICLE 5 : POLITIQUE DE REMBOURSEMENT**

Toute inscription est définitive et non remboursable sauf en cas d'incapacité médicale à poursuivre l'activité ou de contrainte de déménagement. Aucun remboursement ne sera effectué si les conditions suivantes ne sont pas respectées : prévenir AME sous 48h et envoyer les justificatifs avant les 15 jours suivant l'interruption des cours. Toute autre demande non justifiée ne sera pas prise en compte.

- Le remboursement de l'inscription (hors adhésion annuelle) pour raison médicale ne pourra se faire que dans les cas suivants : maladie entraînant une incapacité psychique ou physique supérieure à 3 mois. L'élève ou son représentant légal sera tenu de communiquer à AME un certificat médical.
- Le remboursement de l'inscription (hors cotisation annuelle) en raison d'un déménagement ne sera pris en compte que si le déménagement est au-delà de Nantes Métropole. Le remboursement se fera au prorata du nombre de séances non effectuées. En cas de déménagement, prévenir AME dans un délai de 7 jours maximum suivant le déménagement et fournir l'un des justificatifs suivants :
  - Facture d'électricité ou d'accès Internet avec la nouvelle adresse et au nom de l'adhérent ou de son responsable légal pour un mineur.
  - Certificat de scolarisation de l'enfant dans la nouvelle école.
  - Facture de cantine ou de centre de loisirs de la nouvelle école de l'enfant.

## **ARTICLE 6 : ASSURANCES - ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE**

L'adhérent s'engage à souscrire à une assurance responsabilité civile et une assurance personnelle pour dommages corporels ou vols couvrant son activité à AME.

L'adhérent est tenu de surveiller ses effets personnels lors des activités. AME décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration dans ses locaux.

## **ARTICLE 7 : TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES**

AME est amenée à traiter et enregistrer certaines données à caractère personnel concernant l'adhérent telles que ses nom, prénoms, adresses postale et électronique entre autres (liste non exhaustive). Ces informations sont indispensables pour le traitement du dossier administratif de l'adhérent. Elles peuvent faire l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de AME. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. Il a la faculté d'exercer ce droit et d'obtenir communication des informations le concernant en envoyant sa demande par courrier à l'adresse suivante : Arts et Musique en Europe, 21 rue du bois de la Musse 44100 Nantes. L'adhérent autorise AME à communiquer ses coordonnées uniquement aux autres personnes inscrites aux mêmes activités que lui. AME ne commercialise pas à des tiers les données collectées.

## **ARTICLE 8 : COMMUNICATION**

### *Arts & Musique en Europe*

Association loi 1901 - Président Diego CHAMPAGNE,

Siège Social : 21 rue du bois de la Musse – 44100 NANTES – France

n°W913003263 N° SIRET : 422 365 874 00029 Code APE : 9499Z

Licences entrepreneur de spectacles : 2020-1098784 & 2020-10988785

[www.arts-musique-europe.org](http://www.arts-musique-europe.org)

Tel : 07 67 18 27 49

En acceptant les Conditions Générales, l'adhérent consent recevoir par courriel ou SMS toute information relative aux conditions de fonctionnement des Prestations auxquelles il s'est inscrit. L'adhérent peut à tout moment informer AME de son souhait de ne plus recevoir ces informations par ces canaux en adressant un courrier à Arts et Musique en Europe, 21 rue du bois de la Musse 44100 NANTES.

## **ARTICLE 9 : DISPOSITIONS DIVERSES**

### **9.1. DROIT APPLICABLE – JURIDICTION COMPÉTENTE**

Les dispositions des Conditions Générales sont régies et interprétées conformément à la Loi française.

Tout litige pouvant survenir, à l'occasion de la formation, l'interprétation, l'exécution ou de la cessation des Conditions Générales, sera soumis à la compétence des juridictions légalement compétentes.

### **9.2. DISPONIBILITÉ DES CONDITIONS GÉNÉRALES**

Les Conditions Générales sont disponibles sur le site Internet de AME à l'adresse suivante : [www.arts-musique-europe.org](http://www.arts-musique-europe.org) . Elles peuvent être téléchargées, enregistrées et imprimées par l'adhérent à tout moment.